

Protocole pour la lutte contre la traite sexuelle



En vigueur le : 31 janvier 2022

Révisé le :

Table des matières

Introduction	3
Définition de la traite sexuelle	4
Énoncé de principes	5
Stratégies de sensibilisation et de prévention de la traite des personnes à des fins sexuelles	7
Procédures d'intervention	11
Formation professionnelle pour les membres du personnel du Conseil	18
Mesurer le succès : responsabilité et évaluation	19
Annexes	20
Annexe A : glossaire	20
Annexe B : Ressources pour les parents	23
Annexe C : Ressources pour les victimes	25
Annexe D : Signes à observer	28
Bibliographie	31

Protocole pour la lutte contre la traite sexuelle

Introduction¹

Tous les élèves ont le droit de fréquenter des écoles où il fait bon vivre, grandir et apprendre et qui sont donc exemptes de violence de toutes sortes dont l'exploitation à des fins sexuelles. Étant donné que l'Ontario est la province canadienne où le nombre de cas de traite sexuelle est le plus élevé, nos écoles ont un rôle unique à jouer dans la lutte contre la traite sexuelle chez les enfants et les jeunes.

Ce protocole appuie les mesures concertées entreprises par tous les partenaires communautaires afin de sensibiliser, de prévenir et d'identifier la traite sexuelle, ainsi que d'élaborer des réponses visant à faciliter une intervention précoce et appropriée. À cette fin, ce protocole :

- Fournit des stratégies de sensibilisation et de prévention à la traite sexuelle;
- Fournit des procédures d'intervention visant les élèves exposés à un risque de traite sexuelle ou qui en sont victimes, ou qui conditionnent ou recrutent d'autres élèves;
- Décrit le processus de formation continue pour les membres du personnel; et
- Définit les approches en matière de responsabilisation et d'évaluation.

¹ Le genre **masculin** est utilisé dans le présent protocole comme genre neutre. **L'emploi** du genre **masculin** a pour but d'**alléger le texte** et d'en faciliter la lecture.

Ce protocole s'applique à l'apprentissage en mode présentiel, synchrone et asynchrone ainsi que lors de toutes activités scolaires, périscolaires et parascolaires sans oublier les programmes avant et après l'école gérés par le Conseil.

Le Conseil scolaire catholique MonAvenir (Csc MonAvenir) s'engage à rendre le protocole, les procédures et les ressources connexes accessibles au public et disponibles sur son site Web.

Définition de la traite sexuelle

La traite sexuelle est une forme d'exploitation qui constitue une infraction en vertu du Code criminel du Canada. Elle implique de recruter, d'héberger, de transporter, d'obtenir ou de fournir une personne à des fins sexuelles. Pour ce faire, on utilise la force, la contrainte physique ou psychologique, ou la tromperie. La plupart des individus victimes de la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle sont des femmes et des filles, mais toute personne peut en être la cible.

Les personnes autochtones et racisées sont particulièrement vulnérables à la traite sexuelle. Le recoupement de la colonisation, des traumatismes intergénérationnels, de la discrimination systémique et des obstacles à l'accès aux services aggrave la vulnérabilité des femmes et des filles autochtones, qui constituent un nombre disproportionné de victimes de la traite sexuelle au Canada.

Énoncé de principes

Rôle des parents

Les parents sont des partenaires clés dans la mise en œuvre de ce protocole en matière de lutte contre la traite sexuelle. Ils sont d'ailleurs invités à participer à sa conception, son élaboration et sa révision régulièrement. Les parents sont généralement des adultes de confiance, mais il faut redoubler de prudence quand on communique avec eux, afin de discuter des questions concernant leurs enfants. La sensibilisation des parents autochtones, tout comme la sensibilisation des parents noirs et racisés, doit tenir compte des traumatismes, ainsi que reconnaître les obstacles historiques et systémiques qui peuvent avoir une incidence sur la participation de ces personnes. Tous les efforts doivent également être déployés pour réduire les barrières culturelles ou linguistiques lorsqu'il s'agit de communiquer avec les parents au sujet de la traite sexuelle.

La voix des élèves

Les élèves sont au centre de ce protocole et de sa mise en œuvre. Ils sont invités, tout comme les parents, à participer à sa conception, son élaboration et sa révision régulière. Il faut reconnaître que les survivants sont des experts qui pourraient partager leur histoire et leurs idées, dans le cadre des efforts visant à sensibiliser les élèves, s'ils sont prêts à le faire, et ce, en étant soutenus par l'approche qui tient compte des traumatismes vécus.

Relations multisectorielles avec les partenaires communautaires

La consultation et l'engagement continu auprès des partenaires communautaires, qui soutiennent les membres de la communauté scolaire du Csc MonAvenir, sont

essentiels au soutien des approches de lutte contre la traite sexuelle qui sont adaptées aux divers élèves et aux besoins des communautés scolaires locales.

En plus d'avoir échangé avec plusieurs conseils scolaires anglophones notamment ceux des régions de Wellington, Guelph et Dufferin, Hamilton, Halton, Peel et Simcoe, le Conseil a collaboré de près avec les partenaires communautaires des diverses régions qu'il dessert, dans le cadre de l'élaboration de ce protocole, et plus particulièrement avec les partenaires suivants :

- Centre de santé communautaire de Hamilton et Niagara
- Centre francophone de Toronto
- Centre ontarien de prévention des agressions
- Coalition contre le trafic humain de Hamilton
- Colibri, Centre des femmes francophones du comté de Simcoe
- Comité contre la traite sexuelle des personnes de Dufferin
- Comité contre la traite sexuelle des personnes de Peel
- Les agences autochtones locales de protection de l'enfance et de la famille
- Les services à la famille catholique de Durham
- Oasis, Centre des femmes
- Service de police de Halton
- Service de police de Hamilton
- Service de police de Peel
- Société Elizabeth Fry de Halton-Peel

Des interventions sécuritaires

Les employés du Conseil ont besoin d'une formation continue sur la lutte contre la traite sexuelle afin d'être outillés pour cerner les signes de traite sexuelle, réagir en toute sécurité aux divulgations, être pertinents sur le plan culturel et s'adapter

aux différentes populations d'élèves ainsi que soutenir les besoins immédiats des élèves en matière de sécurité physique et émotionnelle.

Prévention en milieu scolaire

Ce protocole complète les efforts de prévention actuellement déployés dans les écoles, y compris l'enseignement du consentement et des relations saines.

Respect de la confidentialité, de la vie privée et du consentement éclairé

Les procédures, élaborées dans le cadre de ce protocole, respectent la législation applicable notamment au niveau de la confidentialité, de la protection de la vie privée et du consentement éclairé entre autres lors de l'établissement de liens avec les partenaires communautaires.

Des interventions équitables et sécuritaires sur le plan culturel

Le Conseil s'engage à adopter une démarche de sensibilisation, de prévention, d'identification et d'intervention en matière de traite sexuelle qui est axée sur les droits de la personne, exempte de jugement, adaptée à la culture, centrée sur les survivants et qui tient compte des traumatismes.

Stratégies de sensibilisation et de prévention de la traite des personnes à des fins sexuelles

Le présent protocole inclut des stratégies culturellement sécurisantes visant la sensibilisation à la traite des personnes à des fins sexuelles auprès des élèves, du personnel, des directions et directions adjointes d'école, des parents, ainsi que de la communauté scolaire. Ces stratégies comprennent entre autres la série d'initiatives de prévention et d'activités de sensibilisation à la traite des personnes

développée par le gouvernement de l'Ontario. Ci-dessous quelques-unes de ces ressources conçues pour aider à sensibiliser les enfants et les jeunes :

- « Le Piège », outil numérique de sensibilisation à la traite des personnes;
- « Brisons le silence : stop à la traite sexuelle », une campagne de sensibilisation axée sur les Autochtones.

D'autres ressources pouvant également servir à la sensibilisation de la communauté scolaire :

- Traçons nos limites, campagne provinciale visant la prévention de la violence à caractère sexuel;
- Ruban Blanc, initiative dans le but d'enrayer la violence faite aux femmes et aux filles, et de promouvoir l'égalité entre les sexes, les relations saines et une vision renouvelée de la masculinité.

La sensibilisation et la prévention auprès des élèves

La stratégie de sensibilisation et de prévention pour les élèves est aussi variée que la réalité de chaque école. À tout le moins, elle comprend les éléments cités ci-bas.

- Un processus, qui vise à sensibiliser les élèves aux signes de ciblage, de leurre ou de prédation et d'un élève qui fait la traite d'un autre élève, qui comprend entre autres :
 - le partage de matériel de sensibilisation, de prévention et de ressources connexes accessibles aux élèves à l'école, ainsi qu'à travers les réseaux sociaux ou le site web du Conseil dont une communication qui vise à inclure le numéro de téléphone de la Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes, afin de sensibiliser les

élèves aux services de soutien et d'orientation qu'elle offre (1 (833) 900-1010);

- l'accès à des ateliers de sensibilisation et de prévention donnés par des partenaires communautaires ou le personnel en travail social du Conseil.
- Un processus qui permet aux élèves d'exprimer leurs préoccupations quant à un leurre, à une prédation, à un recrutement ou à une traite sexuelle existante, et ce, sans crainte de représailles.
- La participation à la journée annuelle de sensibilisation à la traite des personnes en Ontario.
- Un processus qui vise à prévenir le recrutement d'élèves pour la traite sexuelle, notamment par l'entremise du programme d'éducation physique et santé qui traite des relations saines, du consentement, de la santé mentale, du bien-être, des capacités d'adaptation, de la sécurité personnelle et de la sécurité en ligne, ainsi que par l'entremise de la collaboration avec les partenaires communautaires et les survivants.

La sensibilisation et la prévention auprès des membres du personnel

La stratégie de sensibilisation et de prévention pour les membres du personnel est aussi variée que la réalité de chaque école. À tout le moins, elle comprend les éléments cités ci-bas.

- Un processus continu qui vise la sensibilisation et la prévention de tous les membres du personnel nouveaux et existants.
- Le partage de matériel de sensibilisation, de prévention et de ressources connexes aux membres du personnel. Ce matériel et ces ressources sont également disponibles sur le portail École sécuritaire du Conseil.

- La participation à la journée annuelle de sensibilisation à la traite des personnes en Ontario.

La sensibilisation et la prévention auprès des parents et la communauté scolaire

La stratégie de sensibilisation et de prévention pour les parents et la communauté scolaire est aussi variée que la réalité de chacune des communautés. C'est un processus qui tient compte des approches visant à surmonter les obstacles à la participation auxquels peuvent faire face entre autres les parents autochtones, noirs, nouveaux arrivants et des groupes historiquement marginalisés.

À tout le moins, la stratégie de sensibilisation et de prévention comprend les éléments cités ci-bas.

- La cybersécurité
- Les signes indiquant qu'un élève est ciblé, leurré, conditionné, victime de traite sexuelle ou fait la traite sexuelle d'un autre élève, ainsi que les façons d'obtenir de l'aide en toute sécurité (par exemple, par l'intermédiaire du Conseil, des partenaires communautaires ou d'une ligne d'urgence téléphonique).
- Les façons de signaler les préoccupations au Conseil et le processus de celui-ci pour répondre à ces préoccupations.
- La participation à la journée annuelle de sensibilisation à la traite des personnes en Ontario.
- Le partage d'une liste de signes et de comportements à observer (annexe D), ainsi que de deux listes de ressources (annexe B et annexe C).

Procédures d'intervention

Le protocole décrit les procédures à appliquer lorsque les membres du personnel ou les directions d'école du Conseil interviennent dans l'une des situations suivantes :

- *Un élève est exposé à un risque de traite sexuelle ou en est victime;*
- *Un élève cible, leurre, conditionne ou recrute des enfants et/ou des jeunes aux fins de traite sexuelle;*
- *Un élève revient à l'école après avoir fait l'objet d'une traite sexuelle ou avoir participé à la traite sexuelle d'autres personnes.*

Les procédures d'intervention répondent entre autres aux besoins cités ci-bas.

- Des élèves ayant des besoins en éducation de l'enfance en difficulté, des besoins en santé mentale, des besoins sociaux ou émotionnels, ainsi que les élèves étrangers ou qui font face aux barrières linguistiques ou culturelles.
- Des élèves qui sont pris en charge, qui reçoivent des services sociaux ou qui bénéficient de soins conformes aux traditions.
- Des élèves victimes de la traite sexuelle et pouvant être impliqués dans le recrutement d'autres victimes, y compris des élèves qui retournent à l'école après avoir été impliqués dans une situation de traite sexuelle.
- Des parents, y compris ceux qui pourraient vivre à l'étranger ou ne pas parler français ou anglais.
- Des élèves de 18 ans ou plus, ou ceux âgés de 16 ou 17 ans qui se sont soustraits à l'autorité parentale.

Protection de la vie privée et confidentialité

Le Conseil recueille, utilise et divulgue les renseignements personnels conformément à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* de l'Ontario, la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* et toutes autres législations applicables. Le Conseil s'engage à respecter sa politique ADM.6 sur l'accès à l'information et protection de la vie privée.

Procédures d'intervention pour les membres du personnel du Conseil

Les procédures suivantes doivent être appliquées si un élève vient voir un membre du personnel pour faire une divulgation en lien avec la traite sexuelle. Si un membre du personnel soupçonne un élève d'être impliqué d'une façon ou d'une autre dans la traite sexuelle à cause de signes ou comportements (annexe D) qu'il remarque chez l'élève, il doit signaler ses soupçons à sa direction.

Gardez l'élève en sécurité	<ul style="list-style-type: none">• Assurez-vous que les procédures d'intervention tiennent compte des obstacles historiques et systémiques qui peuvent avoir une incidence sur la participation des élèves autochtones, noirs ou racisés.• Assurez-vous que les procédures d'intervention tiennent compte des traumatismes et sont adaptées à la culture.• Soyez transparent envers les limites de la confidentialité.• Expliquez à l'élève que vous avez le devoir de faire rapport, lorsque la sécurité d'un élève est en jeu, à la direction, à l'aide à l'enfance, aux parents et possiblement à la police.• Soyez conscient que sa sécurité peut être menacée et il peut être en danger
----------------------------	---

	<p>imminent, donc une intervention rapide doit se faire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurez-vous que l'élève ne soit jamais seul ou qu'il ne quitte pas les lieux scolaires.
Votre rôle	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquez à l'élève que votre rôle est de le référer à des intervenants qui peuvent l'aider. • Rapportez vos inquiétudes et toutes divulgations à : <ul style="list-style-type: none"> • la direction ou direction adjointe; • la société d'aide à l'enfance catholique ou la société d'aide à l'enfance et de la famille autochtone locale pour les élèves âgés de moins de 18 ans, ou ceux âgés de 16 ou 17 ans qui ne se sont pas soustraits à l'autorité parentale; • Le travailleur social de l'école. • Rassurez l'élève que vous allez travailler avec lui pour créer un plan pour le garder en sécurité et impliquer les bons intervenants qui peuvent l'appuyer tout au long de son cheminement. • Prenez note que si l'élève désire vous identifier comme personne de confiance et que la direction considère que ceci est approprié, vous pouvez offrir d'assister à toutes conversations subséquentes entre l'élève et les intervenants qui seront impliqués. • Participez activement avec la direction, l'élève et le travailleur social dans la création et la mise en œuvre d'un plan d'intervention ainsi qu'à la collecte de données, au préalable.
Le devoir de faire rapport	<ul style="list-style-type: none"> • Prenez note que la <i>Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (LSEJF)</i> précise que toute personne, notamment celle qui exerce des fonctions professionnelles auprès des enfants, doit

	<p>faire part sans délai de tout soupçon selon lequel un enfant a ou peut avoir besoin de protection, y compris les situations où un enfant est victime de mauvais traitement d'ordre sexuel ou d'exploitation sexuelle, à une société d'aide à l'enfance pour les élèves âgés de moins de 18 ans, ou ceux âgés de 16 ou 17 ans qui ne se sont pas soustraits à l'autorité parentale. Elle précise qu'un devoir de faire rapport est une obligation permanente qui ne peut pas être déléguée à une autre personne.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivez les exigences relatives à l'obligation de déclarer le besoin de protection d'un enfant en vertu du paragraphe 125 (1) de la <i>Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille</i> et de la Note Politique/Programmes n° 9 : Obligation de déclarer le besoin de protection.
--	--

Procédures d'intervention pour les directions d'école du Conseil

Les procédures suivantes doivent être appliquées si un élève vient voir la direction d'école ou un membre du personnel pour faire une divulgation en lien avec la traite sexuelle. Ces procédures doivent être appliquées également si la direction ou encore un membre du personnel soupçonne un élève d'être impliqué d'une façon ou d'une autre dans la traite sexuelle à cause de signes ou comportements (annexe D) qui sont remarqués chez l'élève.

Gardez l'élève en sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Assurez-vous que les procédures d'intervention tiennent compte des obstacles historiques et systémiques qui peuvent avoir une incidence sur la participation des élèves autochtones, noirs ou racisés.
----------------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Assurez-vous que les procédures d'intervention tiennent compte des traumatismes et sont adaptées à la culture. • Soyez transparent envers les limites de la confidentialité. • Expliquez à l'élève que vous avez le devoir de faire rapport, lorsque la sécurité d'un élève est mise en jeu, à l'aide à l'enfance, aux parents, aux intervenants internes comme le travailleur social de l'école et à la police. • Assurez-vous que l'élève soit toujours supervisé par un membre du personnel. • Assurez-vous que l'élève ne soit pas victimisé à plusieurs reprises, puisqu'il doit répéter à plusieurs reprises son expérience.
Le devoir de faire rapport	<ul style="list-style-type: none"> • Prenez note que si vous soupçonnez ou confirmez qu'un élève fait l'objet de traite des personnes à des fins sexuelles, vous devez faire un signalement à la société d'aide à l'enfance catholique ou la société d'aide à l'enfance et de la famille autochtone locale pour les élèves âgés de moins de 18 ans, ou ceux âgés de 16 ou 17 ans qui ne se sont pas soustraits à l'autorité parentale en suivant les exigences relatives à l'obligation de déclarer le besoin de protection d'un enfant en vertu du paragraphe 125 (1) de la <i>Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille</i> et de la Note Politique/Programmes n° 9 : Obligation de déclarer le besoin de protection. • Prenez note que si un membre du personnel vous rapporte des inquiétudes au sujet d'un élève qui a besoin ou pourrait avoir besoin de protection, y compris les situations où un enfant est victime de mauvais traitement d'ordre sexuel ou d'exploitation sexuelle, les employés des institutions doivent respecter leurs obligations en vertu des lois et des politiques. Vous devez donc vous assurer que le membre du personnel ait fait un signalement à la société d'aide à l'enfance

	<p>catholique ou à la société d'aide à l'enfance et de la famille autochtone locale pour les élèves âgés de moins de 18 ans, ou ceux âgés de 16 ou 17 ans qui ne se sont pas soustraits à l'autorité parentale.</p>
Communication interne	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquez toutes inquiétudes et divulgations aux intervenants suivants : <ul style="list-style-type: none"> • La surintendance des écoles bienveillantes et sécuritaires; • La surintendance de l'école; • Le travailleur social de l'école qui par la suite communique avec la gestionnaire en travail social pour développer un plan d'intervention. • Remplissez le formulaire de renvoi en travail social. • Remplissez le formulaire de collecte de données afin de documenter la situation ainsi que le plan d'intervention avec les intervenants appropriés.
Contactez les parents	<ul style="list-style-type: none"> • Contactez les parents pour leur partager l'inquiétude que leur enfant est à risque d'être victime ou est victime d'une traite sexuelle, ou la certitude que leur enfant est victime de traite sexuelle à la suite d'une divulgation d'un autre élève ou de leur enfant. <p>À l'exception que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La société d'aide à l'enfance catholique ou la société d'aide à l'enfance et la famille autochtone locale vous donne un avis contraire. • L'élève dévoile des informations qui vous font croire que la communication avec ses parents pourrait le mettre en danger ou affecter négativement son bien-être. • L'élève a plus de 18 ans. • L'élève est âgé de 16 ou 17 ans et s'est soustrait à l'autorité parentale.

<p>Communiquez avec la police</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signalez l'incident à la police locale dans tous les cas. • Demandez à la police locale l'appui spécifique pour les victimes qui font l'objet de la traite des personnes à des fins sexuelles. Il se peut que la police ait un ou des agents, ou un département spécifique pour ces situations. • Prenez en note les informations (nom et numéro de badge) du policier qui sera envoyé pour appuyer l'élève.
<p>Consultez la liste des partenaires communautaires francophones selon la région</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Consultez l'annexe C afin de voir quels sont les partenaires communautaires francophones qui peuvent vous appuyer dans ce type de situation et qui pourront offrir de l'appui à l'élève pour les besoins spécifiques dans la communauté. • Obtenez les services des partenaires communautaires de votre région, en collaboration avec la gestionnaire en travail social et le travailleur social de votre école, selon les besoins de l'élève. • Suivez leur processus et leur protocole d'admission. • Documentez et détaillez les services obtenus des partenaires communautaires dans le plan d'intervention. • Fournissez, au besoin, la liste des ressources suivantes à l'élève et/ou ses parents (annexe B).
<p>Actions à long terme pour soutenir un élève qui revient à l'école après avoir fait l'objet de traite sexuelle ou participé à la traite sexuelle d'autres personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Demandez au travailleur social de l'école de compléter ou de réviser le plan d'intervention, à l'aide du gabarit à cet effet, avec vous et en collaboration avec les intervenants appropriés (ER, ORI, ERRÉ, enseignants titulaires). • Planifiez une rencontre de réintégration avec l'élève, ses parents et les autres intervenants, au besoin. • Soutenez et facilitez la collaboration avec le travailleur social et/ou avec les partenaires

	<p>communautaires qui seront impliqués auprès de l'élève.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournissez l'accès à l'éducation durant l'absence prolongée de l'élève. • Offrez à tous les élèves touchés (y compris ceux qui sont indirectement touchés, au besoin) des services de soutien avec le travailleur social de l'école.
<p>Actions et soutiens pour un élève qui cible, leurre, conditionne ou recrute des enfants et/ou des jeunes aux fins de traite sexuelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Demandez au travailleur social de l'école de compléter le formulaire de collecte de données et le plan d'intervention, avec vous et en collaboration avec les intervenants appropriés (ER, ORI, ERRÉ, enseignants titulaires). • Planifiez une rencontre de réintégration avec l'élève, ses parents et les autres intervenants, au besoin. • Soutenez et facilitez la collaboration avec le travailleur social et/ou avec les partenaires communautaires qui seront impliqués auprès de l'élève. • Fournissez l'accès à l'éducation durant l'absence prolongée de l'élève. • Offrez à tous les élèves touchés (y compris ceux qui sont indirectement touchés, au besoin) des services de soutien avec le travailleur social de l'école.

Formation professionnelle pour les membres du personnel du Conseil

Le protocole du Conseil décrit le processus de formation continue qui sera offerte à tous les membres du personnel nouveaux et existants, notamment le personnel enseignant, le personnel en travail social et les directions et directions adjointes d'école.

La formation fera l'objet d'un suivi, d'une mise à jour et sera offerte régulièrement afin de tenir compte des nouveaux enjeux relatifs à la traite sexuelle et des changements dans les services et les interventions communautaires.

Le Csc MonAvenir collabore avec les partenaires communautaires locaux et le ministère de l'Éducation afin d'offrir de la formation à ses membres du personnel et ses directions d'école. Les formations offertes comportent les éléments mandatés dans la Note Politique/Programmes 166 Assurer la sécurité des élèves : Cadre stratégique d'élaboration des protocoles des conseils scolaires pour la lutte contre la traite sexuelle (NPP 166).

Mesurer le succès : responsabilité et évaluation

Le Csc MonAvenir passera en revue le protocole, au moins tous les cinq ans, ou dans le cadre de son cycle régulier d'examen des politiques, selon la période la plus courte.

Annexes

Annexe A : glossaire

2ELGBTQQIA : Ce terme désigne les personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, en questionnement, intersexuées et asexuelles.

Adapté à la culture : Ce terme désigne une intervention qui « s'étend au-delà du langage pour inclure un ensemble beaucoup plus important de connaissances, de pratiques, de comportements et d'attitudes professionnels, ainsi que des politiques, des normes et des mécanismes de gestion du rendement, afin d'assurer l'adaptation à la diversité des [élèves] qui fréquentent les [écoles]² » [traduction].

Approches tenant compte des traumatismes : Ces approches « sont des politiques et des pratiques qui reconnaissent les liens entre les traumatismes, la violence et leurs répercussions négatives sur la santé et les comportements. Ces approches sont favorables à la sécurité, au contrôle et à la résilience pour les personnes à la recherche de services liés à des expériences de violence ou qui ont des antécédents de telles expériences³. »

Démarche fondée sur les droits de la personne : Un « cadre conceptuel pour le processus de développement humain basé sur des normes internationales dans le domaine des droits de la personne et destiné à promouvoir et à protéger les droits de la personne. Ce cadre cherche à analyser les inégalités au cœur des problèmes de développement et à mettre fin aux pratiques discriminatoires et aux

² Indigenous Primary Health Care Council. « [Cultural Competency Guideline for Ontario Public Health Units to Engage Successfully with Aboriginal Communities](#) », juin 2018.

³ Gouvernement du Canada. « [Approches tenant compte des traumatismes et de la violence – politiques et pratiques](#) », 2 février 2018.

distributions inévitables de pouvoir qui entravent les progrès en matière de développement⁴.

Lutte contre le racisme : La lutte contre le racisme est un processus, une méthode d'analyse systématique et une ligne de conduite proactive ancrée dans la reconnaissance de l'existence du racisme, y compris le racisme systémique. La lutte contre le racisme cherche activement à cerner, à supprimer, à prévenir et à atténuer les conséquences inévitables sur le plan racial et les déséquilibres de pouvoir entre les groupes et à modifier les structures qui maintiennent les iniquités.

Optique de l'équité : Cette approche requiert « d'examiner, de manière stratégique, intentionnelle et holistique l'incidence d'un problème, d'une politique ou d'une solution proposée sur les communautés et les sous-groupes de population mal desservis et historiquement marginalisés afin de tirer parti des résultats de recherche pour orienter les politiques⁵.

Sécurité culturelle : Ce terme désigne « un milieu qui est sécuritaire sur les plans spirituel, social, émotionnel et physique, où il n'y a aucun risque d'agression ni de rejet de l'identité d'une personne et où les besoins de la personne sont reconnus. C'est une question de respect partagé, de valeurs communes, de connaissances partagées et d'une expérience d'apprentissage axée sur la collaboration⁶.

Survivant : Ce terme est utilisé pour désigner une personne qui a échappé à une situation de traite des personnes, tandis que le mot « victime » est utilisé pour désigner une personne qui est l'objet d'un recrutement ou d'une traite. « Survivant

⁴ « [A Human Rights-based Approach to Programming: What is HRBAP?](#) », 23 janvier 2016.

⁵ DOUGLAS, M. D., R. J. Willock, E. Respress, L. Rollins, D. Tabor, H. J. Heiman et K. B. Holden. « Applying a health equity lens to evaluate and inform policy », *Ethnicity & disease*, vol. 29, supplément n° 2, 2019, p. 329.

⁶ WILLIAMS, R. « Cultural safety—what does it mean for our work practice? », *Australian and New Zealand Journal of Public Health*, vol. 23, n° 2, 1999, p. 213 et 214.

» peut également être utilisé pour désigner un adulte ayant de l'expérience vécue en traite de personnes. Cette approche est utilisée à des fins de clarté et n'a pas pour objectif de déterminer ou de définir l'expérience d'une personne. Les personnes qui ont déjà été victimes de traite sexuelle peuvent préférer un terme à un autre dans la description de leurs expériences. Les employés des conseils scolaires doivent confirmer quel est le terme qu'une personne touchée par la traite des personnes préfère utiliser.

Tactiques : Les trafiquants peuvent utiliser une gamme de tactiques pour cibler, recruter, manipuler et contraindre les victimes. Les tactiques peuvent souvent comprendre un processus visant à cibler les vulnérabilités d'une personne, puis à la leurrer, à en faire la prédation, à l'isoler, à la manipuler, à la contrôler et à l'exploiter à des fins sexuelles (par exemple, forcer une victime à avoir des rapports sexuels, à prendre des photos de violence sexuelle faite aux enfants). Souvent, une victime peut ne pas être consciente qu'il y a exploitation et que des victimes peuvent être forcées de recruter d'autres victimes.

Victime : Ce terme est utilisé pour désigner une personne qui est l'objet d'un recrutement ou d'une traite, tandis qu'on utilise « survivant » pour désigner une personne qui a échappé à une situation de traite. Le terme « victime » est souvent utilisé pour désigner un enfant qui a subi une exploitation sexuelle. Cette approche est utilisée à des fins de clarté et n'a pas pour objectif de déterminer ou de définir l'expérience d'une personne. Les personnes qui ont déjà été victimes de traite sexuelle peuvent préférer un terme à un autre dans la description de leurs expériences. Les employés des conseils scolaires doivent confirmer quel est le terme qu'une personne touchée par la traite des personnes préfère utiliser.

Annexe B : Ressources pour les parents

Ressources pour les parents

Les dangers de l'exploitation sexuelle des enfants en ligne pour parents et tuteurs d'enfants de moins de 10 ans	Guide en version PDF ayant pour but de sensibiliser les parents aux dangers liés à l'exploitation sexuelle des enfants en ligne
Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes	La Ligne d'urgence est opérationnelle 24h par jour et 7 jours par semaine. <i>Si vous avez besoin d'aide, appelez le 1 (833) 900-1010 ou utilisez la fonction de clavardage sur le site internet.</i> C'est un service confidentiel et gratuit. La ligne d'urgence est aussi une organisation qui travaille à éduquer et à équiper la communauté anti-traite des personnes, les parties prenantes, les gouvernements et d'autres partenaires avec les outils et les connaissances nécessaires pour lutter contre la traite des personnes.
Services et soutiens pour les victimes de la traite des personnes en Ontario	Une liste des organismes qui aident les personnes qui ont survécu à la traite des personnes.
CYBERAIDE.CA	La centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet.
AIDEZMOISVP.CA	Organisme qui vient en aide afin de retirer les images ou les vidéos à caractère sexuel de votre enfant sur Internet.
JEUNESSEJECOUTE.CA	Service national bilingue, 24h par jour et 7 jours par semaine, d'intervention

	<p>professionnelle, de ressources et de soutien.</p> <p>Communiquez avec Jeunesse, j'écoute en composant le 1 (800) 668-6868 ou en textant le 686868.</p>
Traite des personnes	Site pour apprendre ce qui constitue la traite des personnes, les formes qu'elle pourrait prendre et/ou obtenir de l'aide.
Le Centre canadien de la protection de l'enfance Faire un signalement	Site qui fournit des ressources de sensibilisation et de prévention afin de soutenir les familles canadiennes et de protéger les enfants.
Le service de police locale	Si vous connaissez un enfant qui est à risque ou est en danger imminent, appelez le 911 ou votre service de police locale.
La société d'aide à l'enfance locale	Si vous avez des inquiétudes concernant la sécurité ou le bien-être d'un enfant ou d'un jeune de moins de 18 ans. Appelez la société d'aide à l'enfance locale de votre région.

Annexe C : Ressources pour les victimes

- La Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes (Fr)
Service multilingue confidentiel, ouvert 24 h/j et 7 j/s qui met en contact les victimes et survivants avec les services sociaux, services d'urgence et organismes d'application de la loi, et qui accepte les informations du public.
1 833-900-1010
<https://www.canadianhumantraffickinghotline.ca/>
- Chrysalis anti-human trafficking network (En)
Assistance téléphonique pour les personnes victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle ou de travail forcé. Ils offrent aussi des services aux travailleurs du sexe qui ne s'identifient pas comme exploitées ou victimes de la traite.
1 866 528-7109
<http://www.chrysalisnetwork.org/>
- Centre de santé communautaire – Hamilton/Niagara (Fr)
Programme de lutte contre la violence faite aux femmes et les agressions à caractère sexuel.
905 528-0163 ou (1 866-437-7606)
Point de service de Welland : 905-734-1141 ou (1-866-885-5947)
<http://www.cschn.ca/nos-services/equipe-contre-la-violence-fait-aux-femmes/>
- Sacha – Sexual Assault Centre Hamilton Area (En)
Support pour les survivants d'agressions sexuelles. Éducation du public.
Bureau : 905-525-4573
24/7 : 905-525-4162
<http://sacha.ca/home>
- Société d'aide à l'enfance catholique de Hamilton (Fr)
1 855-550-3571
<http://www.hamiltonccas.on.ca/services-and-resources/protection-de-lenfance/>
- Elizabeth Fry Society of Southern Ontario (En)
L'organisation offre des services aux femmes qui sont criminalisées ou à risque de devenir criminalisées. Offrent le programme « Sex Trade Alternatives and Resource Services (STARS) » qui s'adresse aux femmes qui sont ou qui ont été impliquées dans le travail sexuel.
905 527-3097 ou 1 866 216-3379
<http://www.efrysouthernontarioregion.org/>
- Guelph-Wellington Women in Crisis (En)
Offrent différents services dont un programme contre la traite des personnes.
519 836-1110 x. 245
Ligne de crise : 519-836-5710 / 1-800-265-7233 (24h/7)
<https://gwwomenincrisis.org/anti-human-trafficking-program/>
- SAVIS of Halton (Sexual Assault and Violence Intervention services) (En
+interprètes)
Offrent différents services dont un programme contre la traite des personnes. Services d'interprétation sur demande.
Anti-human Trafficking Crisis Support Line : 289-837-3999 ou 1-877-268-8416

<http://www.savisofhalton.org/human-trafficking/>

- Aura Freedom International (En)
Support pour les survivants d'exploitation sexuelle ou de trafic humain.
info@aurafreedom.org
<https://aurafreedom.org/>
- La Maison (Fr)
Organisme pour les femmes francophones (et leurs enfants) de la région de Toronto vivant des problématiques de violence conjugale. Hébergement et soutien, accompagnement, programme d'activités et liaisons communautaires.
Hébergement : 647 777-6433
Administration : 647 777-6419
<http://www.lamaison-toronto.org/index.html>
- Oasis Centre des femmes (Fr)
Outiller les femmes francophones du Grand Toronto et Halton-Peel, touchées par la violence sous toutes ses formes.
Counseling, appui transitoire et soutien au logement.
416 591-6565
www.oasisfemmes.org
- Colibri - Centre des femmes francophones du comté de Simcoe (Fr)
Organisme sans but lucratif offrant des services aux femmes francophones qui ont vécu ou vivent de la violence conjugale et/ou sexuelle. Counseling, soutien à la cour familiale, appui transitoire et soutien au logement, représentation, accompagnement et aiguillage vers d'autres services.
705 797-2060 ou 1 877 797-2060
<http://www.centrecolibri.ca/>
info@centrecolibri.ca
- Catholic Children's Aid Society of Toronto (Fr)
416 395-1500 (24h/7)
<https://torontoccas.ca/>
- Connexions Familiales de Simcoe Muskoka (Fr)
Comté de Simcoe : 1-800-461-4236 (24/7)
Comté de Muskoka : 1-800-680-4426 (24/7)
Siège social de Barrie : (705) 726-9788
<https://familyconnexions.ca/fr/page-daccueil/>
- Société d'aide à l'enfance de Peel (Fr)
905 363-6131 ou 888 700-0996 (24/7)
<http://www.peelcas.org/fr/index.asp>
- Elizabeth Fry Society of Peterborough (En)
L'organisation offre des services aux femmes qui sont criminalisées ou à risque de devenir criminalisées.
705 749-6809
<http://www.efryptbo.org/>
info@efryptbo.org
- Elizabeth Fry Society of Simcoe County (Fr)
L'organisation offre des services aux femmes qui sont criminalisées ou à risque de devenir criminalisées.
705 725-0613

joy@elizabethfrysociety.com

- Elizabeth Fry Society of Toronto (En)
L'organisation offre des services aux femmes qui sont criminalisées ou à risque de devenir criminalisées. Offrent le « Sex Work Transition Program ».
416 924-3708 ou 1 855 924 3708
<https://www.efrytoronto.org/>
info@efrytoronto.org
- Native Child and Family Services of Toronto
Plus grande agence autochtone de Toronto. Offrent le programme d'aide à l'enfance. Offrent aussi un programme d'hébergement de transition.
Général : 416.969.8510
Hébergement : 416 969-8510
Aide à l'enfance : 416 969-8510

Annexe D : Signes à observer

Tout le personnel et les élèves doivent rapporter à la direction ou à la personne désignée de l'école les signes et les comportements indiquant qu'un élève est ciblé, leurré, conditionné ou victime de traite sexuelle, ou qui fait la traite sexuelle d'un autre élève.

Signes de comportements inquiétants chez un élève	Signes et comportements à risque élevé chez un élève	Comportements d'un élève qui cible, leurre, conditionne ou recrute des enfants et/ou des jeunes pour la traite des personnes à des fins sexuelles
<ul style="list-style-type: none"> → Reçoit des messages sur une base continue par l'entremise des médias sociaux (FB, SnapChat, textos) → Démontre une adoration de l'autre de façon exagérée, l'élève est en amour, surexcitation à l'égard d'un partenaire → Reçoit des cadeaux → Obtient des services rendus sans les avoir demandés → Démontre une gentillesse et une appréciation exagérée de l'autre → Invente des 	<ul style="list-style-type: none"> → Subit des menaces verbales/écrites de violence → Présente des blessures physiques inexplicables → S'isole de ses amis ou de sa famille → Semble mentir abondamment → Fait l'objet de surprotection → Démontre des changements importants à son comportement de base → Est sujet à de la jalousie exagérée → Semble craintif, anxieux, dépressif, soumis, tendu, nerveux ou paranoïaque (peut 	<ul style="list-style-type: none"> → Est possessif → Démontre des comportements manipulateurs → Semble avoir besoin d'argent → Exige de l'autre personne des faveurs sexuelles pour d'autres → Entretient un réseau social inquiétant → Agit seul ou avec d'autres → Fait face à un fort taux d'absentéisme → Possède plusieurs appareils électroniques dont plusieurs téléphones → Est souvent présent dans les corridors

<p>mensonges passagers</p> <ul style="list-style-type: none"> → Fait l'objet de surprotection de la part d'une autre personne → Recoit des menaces verbales/écrites de le quitter, de vouloir se suicider si l'élève prend ses distances → Démontre un changement à son comportement de base → Semble être mal nourri ou ne reçoit pas de soins médicaux → Démontre des signes de fatigue, d'épuisement → S'absente de l'école ou ses résultats scolaires diminuent → Reste discret à l'égard de ses activités → Consomme des drogues illicites, de l'alcool ou des médicaments prescrits 	<p>éviter le contact visuel ou sembler avoir peur de la police)</p> <ul style="list-style-type: none"> → Est porté disparu de son domicile de façon répétée ou est souvent signalé disparu à la police → Utilise des moyens de transport plus fréquemment ou qu'il n'avait pas l'habitude de prendre comme les taxis, les services de covoiturage → N'est pas payé ou très peu payé pour son travail et semble être mal traité (longues heures ou heures inhabituelles, aucune pause ou mauvaise condition de vie) → Un nouveau petit ami, une nouvelle petite amie, ou un nouvel ami qu'il ne veut pas présenter à ses amis ou sa famille → Passe soudainement souvent son temps avec une ou plusieurs personnes plus âgées → Porte des nouveaux vêtements ou 	<p>et les salles de toilettes</p> <ul style="list-style-type: none"> → Possède un intérêt marqué du système de vidéosurveillance → Possède des images et des vidéos à caractère sexuel
---	--	--

	<p>bijoux qu'il n'a pas les moyens de se payer</p> <ul style="list-style-type: none">→ A un tatouage représentant un symbole ou une marque, notamment un nom.→ Possède plusieurs appareils électroniques notamment deux téléphones→ Possède des images ou des vidéos à caractère sexuel→ Consomme des drogues illicites, de l'alcool ou des médicaments prescrits	
--	--	--

Bibliographie

NPP N° 166 - Cadre stratégique d'élaboration des protocoles des conseils scolaires pour la lutte contre la traite sexuelle

À propos de la traite des personnes, document en ligne publié par le gouvernement de l'Ontario

Le trafic sexuel, document en ligne publié par le gouvernement de l'Ontario

La ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes

Traite des personnes, document en ligne publié par le gouvernement de l'Ontario

*****Le Csc MonAvenir tient à remercier le Conseil ontarien des directions de l'éducation, le Cscd des Grandes Rivières et le York Region DSB de lui avoir partagé leur modèle ou leur protocole pour la lutte contre la traite sexuelle.*****